

# LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

---

*Accélérateurs  
du rapprochement  
entre Paris  
et la Seine-Saint-Denis*

MAIRIE DE PARIS



seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT



## La construction métropolitaine nous a conduits, depuis plusieurs années, à unir nos forces pour un développement plus équilibré des territoires et en faveur de la résorption des fractures symboliques ou réelles entre nos territoires.

La candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 est une nouvelle étape de la construction du Grand Paris et un projet fédérateur pour nos habitants. En ce sens, des choix structurants ont été pris dans le projet Paris 2024 et laisseront un héritage durable. Le futur village des athlètes s'implanterait sur les communes de Saint-Denis, de L'Île-Saint-Denis et de Saint-Ouen ; le centre et le village des médias sont prévus sur le site de Dugny-Le Bourget ; la construction du centre aquatique est programmée à proximité du Stade de France. De plus, des infrastructures existantes comme le Stade de France ou les Parcs de Marville et Georges Valbon à La Courneuve sont valorisés dans la candidature. Si Paris est élu ville hôte, le projet olympique accélérera la transformation de ce territoire en se traduisant de manière concrète par la construction de 5 000 logements, l'amélioration du réseau de transports en commun, l'accélération de la transition écologique, la réduction des inégalités territoriales, la diminution des nuisances subies par les populations, la création de nombreux emplois et la consolidation de la cohésion sociale.

Au-delà de l'organisation même des Jeux, la candidature constitue déjà un formidable levier de développement pour nos territoires à travers des politiques publiques partagées. C'est pourquoi nous avons souhaité poursuivre et accélérer notre coopération, au travers d'engagements concrets dans les domaines du sport bien évidemment, mais également de l'aménagement urbain, de la mobilité, de la culture, de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion.

Cette convention entre la Ville de Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis, les Établissements Publics Territoriaux de Plaine Commune, de Paris Terres d'Envol, d'Est Ensemble et de Grand Paris–Grand Est doit permettre à nos collectivités de mieux saisir les opportunités dont est porteuse la candidature de Paris aux Jeux de 2024 et de bâtir, dès aujourd'hui, un projet de territoire durable d'envergure métropolitaine pour améliorer le cadre de vie au bénéfice de toutes et tous.

### La convention comprend 16 actions articulées autour des objectifs suivants :

#### Dynamiser le lien urbain entre Paris et la Seine-Saint-Denis :

- donner un nouveau visage au canal Saint-Denis et faciliter la cohabitation entre ses différents usages ;
- se réapproprier la Seine, en permettant la baignade et en aménageant les berges du fleuve ;
- créer de la continuité urbaine en requalifiant les Portes des Jeux en places métropolitaines ;
- réaménager la RN2, entre la Porte de la Villette et le Bourget en boulevard métropolitain ;
- renforcer les liens cyclables et piétonniers entre les territoires ;
- accélérer la mise en œuvre du prolongement du T8 et du T1.

#### Stimuler l'innovation technologique, sociale et environnementale :

- viser l'exemplarité environnementale par des objectifs ambitieux, notamment en matière d'économie circulaire et d'énergies renouvelables ;
- préparer et accompagner le tissu économique local à l'accueil des Jeux ;
- développer l'innovation sociale et technologique au sein des territoires.

#### Intensifier la pratique sportive pour tous :

- élaborer un projet stratégique pour dynamiser le parc interdépartemental de Marville ;
- favoriser la pratique sportive au quotidien via le développement de rues sportives, l'aménagement de lieux sportifs innovants ;
- promouvoir le handisport et le sport adapté ;
- accueillir de nouveaux événements sportifs populaires à Paris et en Seine-Saint-Denis.

#### Mobiliser le monde culturel et la Génération 2024 :

- rapprocher la jeunesse de Paris et de Seine-Saint-Denis, via des rencontres entre assemblées de jeunes ;
- promouvoir et organiser des opérations culturelles partagées, par exemple sur les canaux ;
- associer le monde universitaire à la candidature.

Tels sont les engagements concrets que nous, élus des collectivités de Paris, du Département de la Seine-Saint-Denis, et des Établissements publics territoriaux de Plaine Commune, de Paris Terres d'Envol, d'Est Ensemble et de Grand Paris–Grand Est, prenons ensemble autour de la candidature de Paris 2024.

**Les Jeux sont une opportunité pour nos territoires, notre mobilisation commune une condition indispensable pour transformer l'essai.**

## MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**Pour assurer la réalisation effective des actions de la convention de coopération, des outils de pilotage spécifiques et de suivi partenarial seront mis en place, à savoir :**

- **Un Comité de Pilotage** (COPIL) stratégique co-présidé par la Maire de Paris, le Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et les Présidents des Établissements Publics Territoriaux de Plaine Commune, de Paris Terres d'Envol, d'Est Ensemble et de Grand Paris–Grand Est, ou leurs représentants respectifs. Il se réunira au moins une fois par an et pourra, au démarrage, se réunir une première fois dans les six mois qui suivent la signature de la convention. Lors de cette première réunion, le comité de pilotage validera les priorités de mise en œuvre, les ressources mobilisées action par action, prendra connaissance et validera les indicateurs d'avancement des actions récapitulés dans un tableau de bord. Le COPIL arbitrera également au fur et à mesure de l'avancement des actions, les décisions à prendre pour chacune en fonction de leur degré de réalisation.
- **Un Comité Technique** (COTECH) restreint, formé des représentants des quatre administrations. Ce comité sera chargé du suivi général et de l'animation de l'ensemble des actions de la convention. Il se réunira à échéance régulière avec les missions suivantes : proposer et récolter les indicateurs de suivi au sein d'un tableau de bord, proposer au COPIL le détail de mise en œuvre opérationnelle de chaque action, étudier les modalités opérationnelles de réalisation (juridiques, administratives, techniques et financières) en vue d'éventuels arbitrages à prendre par le COPIL. Il sera en charge pour cela de constituer les différentes équipes projets qui mettront en œuvre les différentes actions, et à ce titre, de mobiliser les services compétents au sein de chaque collectivité.

Compte tenu de la spécificité de certaines actions et des démarches engagées en préparation de la rédaction de la convention, le COPIL et le COTECH pourront ponctuellement solliciter l'intervention et la participation de partenaires institutionnels (HAROPA, VNF, SIAAP, Établissement de La Villette...) en tant que de besoin, pour la bonne réalisation des actions auxquelles ils pourraient prendre parti.

Enfin, cette convention pourra faire l'objet d'avenants si des actions étaient amenées à évoluer ou à être ajoutées, ou encore si de nouvelles collectivités souhaitaient la signer.

## FICHES-MESURES

---

|    |                                                                                                                  |    |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1  | Transformer le canal Saint-Denis.....                                                                            | 6  |
| 2  | Se réappropriier la Seine.....                                                                                   | 7  |
| 3  | Transformer les portes des Jeux Olympiques et Paralympiques .....                                                | 8  |
| 4  | Transformer l'ex-RN2 en boulevard métropolitain .....                                                            | 10 |
| 5  | Renforcer les réseaux cyclables et piétonniers entre Paris et la Seine-Saint-Denis.....                          | 11 |
| 6  | Se mobiliser pour le prolongement des tramways T1 et T8<br>pour une mise en service effective pour les Jeux..... | 12 |
| 7  | Viser l'exemplarité environnementale .....                                                                       | 14 |
| 8  | Préparer et mobiliser les acteurs locaux de l'économie<br>et de l'emploi à l'accueil des Jeux .....              | 16 |
| 9  | Mettre l'innovation sociale et technologique au cœur des territoires.....                                        | 17 |
| 10 | Élaborer un projet stratégique pour le parc interdépartemental de Marville.....                                  | 18 |
| 11 | Promouvoir le handisport et le sport adapté.....                                                                 | 19 |
| 12 | Accueillir des évènements sportifs populaires Paris-Seine-Saint-Denis .....                                      | 20 |
| 13 | Favoriser la pratique sportive au quotidien .....                                                                | 21 |
| 14 | Rapprocher la jeunesse de Paris et de Seine-Saint-Denis .....                                                    | 23 |
| 15 | Promouvoir et organiser des démarches culturelles.....                                                           | 24 |
| 16 | Associer le monde universitaire à la candidature .....                                                           | 26 |



Le canal Saint-Denis représente un lien physique majeur entre nos territoires, particulièrement concerné par le projet des Jeux Olympiques et Paralympiques, puisqu'il dessert le Stade de France et la future piscine olympique. La question de son réaménagement avec l'objectif de le rendre plus visible, plus intégré et plus opérationnel au sein des territoires qu'il traverse est essentielle et permettra de matérialiser le lien qui unit Paris et la Seine-Saint-Denis. Aussi, nos collectivités s'engagent-elles à porter une ambition commune sur le devenir du canal et de ses berges en termes de mobilité, de vie culturelle, d'aménagement, de biodiversité et de tourisme. Cette ambition commune sera déclinée dans un plan-programme à mettre en œuvre avant l'échéance des Jeux.

## ➔ PERMETTRE AUX DIFFÉRENTS USAGES DU CANAL DE COHABITER

La mesure pourra se décomposer en deux temps consécutifs. D'abord, la réalisation en 2017 d'un plan-programme par l'APUR, qui permettra de recenser les aménagements existants et d'identifier les aménagements à mettre en œuvre afin de servir l'ensemble des usages dans le cadre de l'objectif général. Ce plan définira collectivement le programme d'investissement à mettre en place d'ici 2024 sur tous les volets concernés, notamment les continuités cyclables, le tourisme et les loisirs, la protection de la biodiversité et l'inclusion dans le territoire de toutes les activités portuaires inhérentes à l'activité d'exploitation du canal.

Ce plan-programme sera réalisé en s'inspirant du travail déjà mis en œuvre pour le canal de l'Ourcq sur le territoire d'Est Ensemble et intégrera le projet « Canal » de Plaine Commune et le projet « Véloroute Paris-Londres ». Il se présentera sous la forme d'un document opérationnel définissant le programme d'aménagement et pourra comprendre plusieurs volets : une vision commune des « identités » du canal Saint-Denis ; des objectifs pour l'aménagement intégrant plusieurs temporalités ; une vision prospective, ainsi qu'une déclinaison de propositions d'interventions sur le canal, adossées d'un plan d'investissement. Au vu des différentes actions qui pourront y figurer, ce plan-programme devra s'accompagner de la mise en œuvre d'une gouvernance spécifique associant les villes et les acteurs concernés.

## ➔ RÉALISER « LA PLUS GRANDE AVENUE DE STREET ART AU MONDE »

Ce projet consiste à poursuivre et étendre les actions déjà engagées en 2016 par l'Office du Tourisme de Plaine Commune, les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers à l'occasion de l'Euro 2016. Il vise à être un vecteur d'amélioration du cadre de vie et de développement des circulations douces.

Le principe est de créer un parcours de street art le long du canal Saint-Denis entre Paris et le Stade de France, en passant par Aubervilliers. Les œuvres seront réalisées sur différents supports qui jalonnent et structureront le parcours : mobilier urbain, éléments de voirie, murs, silos d'usines... Ces œuvres seront créées par des artistes, encadrés par une coordination opérationnelle.

L'objectif initié par l'Euro 2016 est de commencer en 2016 avec une quinzaine de lieux au minimum, sur une centaine de lieux potentiels recensés. Une deuxième phase est envisagée, après l'Euro, pour créer de nouvelles œuvres au fur et à mesure des autorisations reçues et des financements obtenus. L'action proposée consiste à structurer cette deuxième phase en vue des Jeux.

Il est proposé pour sa mise en œuvre de planifier une mission de coordination opérationnelle partagée entre les territoires traversés (Paris, Saint-Denis, Aubervilliers, Plaine Commune, Département de la Seine-Saint-Denis) qui permettra de définir une identité artistique et culturelle commune, qui fera lien et sens en vue des Jeux.





**A**xe structurant de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Seine représente d'ores et déjà un élément phare de l'identité reliant Paris et les collectivités de la Seine-Saint-Denis. Au cours des dernières années, les collectivités signataires ont pris des initiatives pour mettre en valeur le fleuve, notamment par la requalification des berges de la rive gauche de Paris, celles d'Épinay-sur-Seine et de Saint-Ouen. Pourtant, force est de constater que le fleuve n'est pas également mis en valeur en tous ses points, alors même qu'il est porteur d'une richesse importante en termes de paysage, de biodiversité et de vivre-ensemble. Cette action vise donc à conjuguer les efforts des collectivités signataires pour faire de la Seine le fil rouge de la candidature, en poursuivant la reconquête des berges et en améliorant la qualité sanitaire du fleuve pour y créer des zones de baignade.

## ➔ AMÉLIORER LA QUALITÉ SANITAIRE DE LA SEINE ET DES CANAUX POUR Y RENDRE POSSIBLE LA BAIGNADE EN 2024

En accord avec les engagements pris par la Maire de Paris et les objectifs des territoires et du département de la Seine-Saint-Denis, les collectivités affirment l'objectif d'améliorer la qualité sanitaire de la Seine afin d'y permettre la baignade en plusieurs points, notamment à Paris et aux abords du futur village olympique.

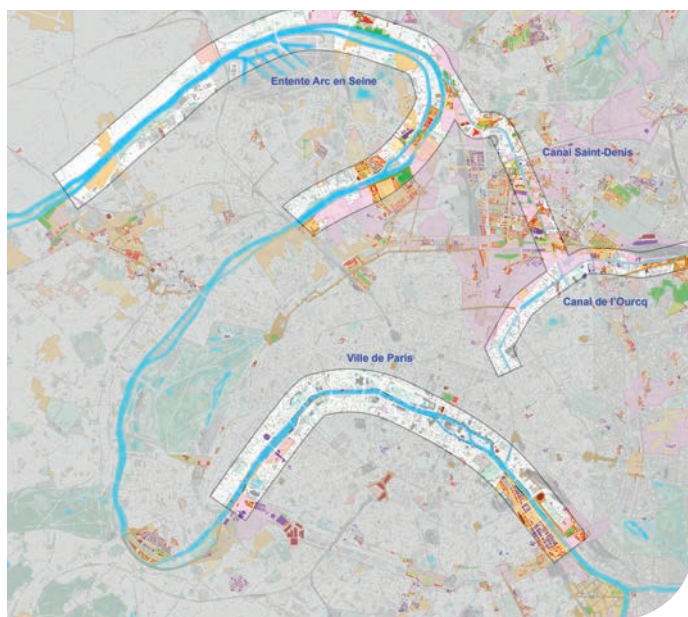
Pour cela, des études sont en cours afin d'évaluer les leviers d'amélioration de la qualité bactériologique de la Seine et de déterminer les actions prioritaires d'ici à 2024. Ces études effectuées par la Ville de Paris, l'État et l'Agence Régionale de Santé, seront partagées avec l'ensemble

des acteurs concernés. Un lien étroit sera effectué avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

Des études relatives à l'assainissement et à la baignabilité pourront faire l'objet d'un co-financement. Le bassin hydraulique de la Seine étant par nature métropolitain, les mesures d'amélioration de la qualité de l'eau devront être prises à cette échelle, et plus particulièrement aux abords des sites identifiés pour la baignade par les collectivités au courant de l'année 2017.

## ➔ RÉAMÉNAGER LES BERGES DE SEINE-SAINT-DENIS

Cette mesure vise en premier lieu à aménager les berges de Seine non seulement autour du village olympique, mais plus encore du nord de Saint-Ouen au sud d'Épinay-sur-Seine. Les travaux envisagés consistent en une requalification des berges pour aménager des voies piétonnes et cyclables, tout en permettant un aménagement paysager respectueux des orientations relatives aux trames vertes et bleues. Ces aménagements devront également inclure des éléments sportifs et ludiques. Ils se traduiront, au niveau de l'Île-Saint-Denis, par la construction d'une base de loisirs nautiques sur le petit bras de la Seine, en face du village olympique. Ce projet passera par un échange d'ingénierie pour tirer profit de l'expérience parisienne sur les berges rive gauche et rive droite, et pour déterminer les continuités cyclables à développer. Sera également conduite une réflexion sur le devenir des activités portuaires sur la Seine (ports industriels, ports de loisirs, ports de plaisance, implantations logistiques ou industrielles) dans l'optique de favoriser le transport de marchandises par voie fluviale.



## 3

## Transformer les portes des Jeux Olympiques et Paralympiques

Le boulevard périphérique constitue aujourd'hui une véritable barrière urbaine et paysagère entre les territoires de la Seine-Saint-Denis et Paris. Au nord de Paris, ses franchissements, notamment les passages sous le périphérique, sont pour certains dégradés, peu qualitatifs et nécessitent une intervention commune pour les réhabiliter, sécuriser et renforcer les liens viaires et paysagers entre territoires. Ces points durs (Porte de la Chapelle, Porte de la Villette, Porte d'Aubervilliers) représentent néanmoins un symbole pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques, en ce qu'ils matérialisent et définissent des lieux métropolitains partagés. L'objectif est in fine de changer profondément leur nature en les transformant en véritables Places du Grand Paris, pour en faire des espaces apaisés, circulables et réappropriables par leurs usagers et riverains.

La Ville de Paris a engagé récemment une réflexion sur le long terme concernant le réaménagement des Portes en Places du Grand Paris et prévoit d'ores et déjà des aménagements à court terme pour améliorer leur fonctionnement. Il s'agit par exemple de créer dans le cadre du Plan vélo 2015-2020 des pistes cyclables qui relient Paris aux communes voisines, notamment Place d'Aubervilliers avec un aménagement continu du Réseau express à vélo (REVe), et Porte de la Villette avec une piste cyclable sur le pourtour de la place Auguste Baron.

La Ville mène également l'opération Reconquête Urbaine soutenue dans le cadre du budget participatif pour « effacer » le périphérique par des créations artistiques ou paysagères. Des programmes artistiques sont prévus l'été Porte de Montmartre, Porte de la Villette et Passage de l'Ourcq et un espace de jeux et de convivialité sera créé sur le rond-point de la Chapelle. La Porte d'Aubervilliers est l'une des portes pour lesquelles les transformations sont déjà très avancées grâce aux aménagements urbains réalisés à l'est de la Porte, qui se prolongeront à l'Ouest dans le cadre de l'arrivée du T8.

La Porte de Pantin a également bénéficié d'une importante requalification avec l'arrivée du Tramway T3b qui pourra se prolonger par la réalisation d'une place publique à l'est de la Porte.



© W. Vainqueur

Les collectivités mettront en place un atelier urbain sur les « Portes des Jeux », notamment celles de la Chapelle et de la Villette. Il s'agit d'organiser un espace de rencontres entre les élus des différents territoires pour élaborer un programme d'action commun sur ces lieux. L'atelier sera lancé par une première rencontre sur place des élus, accompagnée des services référents et de l'APUR. Un premier atelier aura lieu fin juin 2016 pour le site de la Porte de la Villette.





### 3 Transformer les portes des Jeux Olympiques et Paralympiques

...

#### ➔ LA PORTE DE LA CHAPELLE : RENFORCER LA DYNAMIQUE DE L'AXE HISTORIQUE PARIS – SAINT-DENIS

La Porte de la Chapelle enclenche sa mutation avec au Sud-Ouest, l'opération « Chapelle international », quartier mixte innovant en chantier, au Nord-Ouest, la construction prochaine de la faculté Condorcet, pôle étudiant majeur longé par un large mail vers Saint-Denis, au Nord-Est le développement de la Gare des Mines avec près de 2 000 logements à forte composante étudiante. Cette transformation permettra l'amélioration des liens d'est en ouest, déjà pacifiés en partie par le tramway.

La porte de la Chapelle accueille aujourd'hui un échangeur autoroutier entre le boulevard périphérique et l'autoroute A1. La présence des infrastructures et l'étroitesse de l'espace impactent fortement le lien Paris - Saint-Denis qui est sa-

crifié, notamment pour les piétons, les vélos et les bus. Une hypothèse de requalification de la porte, en cours d'étude, consiste à favoriser les liens piétons et mobilités douces Paris - Saint-Denis en réduisant en partie la fonction routière de la porte.

Ce réaménagement s'inscrit dans la continuité du projet de la ville de Paris de requalifier l'axe rue de la Chapelle - rue Marx Dormoy en faveur des piétons, des bus et des taxis (création d'un couloir bus sur l'ensemble de l'itinéraire). Enfin, les espaces au sol libérés pourront être partiellement construits (installation de services et d'activités). La porte de la Chapelle pourrait également être intégrée dans l'appel à projets « Inventons la métropole ».

#### ➔ LA PORTE DE LA VILLETTE : AMÉLIORER LE LIEN URBAIN ENTRE PARIS, PANTIN ET AUBERVILLIERS

La transformation de la Porte de la Villette a l'ambition de supprimer le rond-point routier et de créer une place urbaine s'inscrivant dans l'axe historique de la RN2 jusqu'à l'avenue de Flandres. La démolition préalable des locaux occupés par la Préfecture de Police, en la relogéant dans des bâtiments plus compacts permettra d'enclencher la transformation de cette zone.

À l'est de l'avenue de la porte de la Villette, la restructuration du site ferroviaire établira une liaison avec l'éco-quartier prévu à Pantin. La Ville de Paris soutient également le projet d'une nouvelle ligne de transports en commun en site propre, le « TZEN'2 », porté par le STIF et le département de la Seine-Saint-Denis, qui prévoit à l'horizon 2020 un réaménagement ambitieux de la RN3 depuis la Porte de Pantin jusqu'aux Pavillons-sous-Bois. De premiers travaux de requalification piétons et vélos d'un passage sous le périphérique, accompagnés par l'installation d'une œuvre d'art, seront bientôt engagés, financés dans le cadre du budget participatif. La porte de la Villette pourrait également être intégrée dans l'appel à projets « Inventons la métropole ».

La requalification de la porte de la Villette permet de faire le lien avec le Canal Saint-Denis, qui pourrait intégrer une future liaison cyclable vers le Stade de France et avec la RN2 qui pourrait muter en boulevard urbain pour desservir le Centre des Médias et le Village des Médias prévus à Dugny-Le Bourget. Elle fait également le lien avec le Parc de la Villette qui sera un site olympique et paralympique et un lieu de célébration des Jeux.



Porte de la Villette - actions programmées à court terme

© Interatlas - apur

apur  
PARIS  
URBANISME



## Transformer l'ex-RN2 en boulevard métropolitain

© Droits réservés



**L**es collectivités transformeront en boulevard métropolitain l'axe historique avenue de Flandres – ex-RN2, reliant la Villette aux futurs centre et Village des médias. Le Département de la Seine-Saint-Denis a d'ores et déjà engagé cette évolution de l'ex-RN2. Dans le cadre de la charte de préfiguration du boulevard métropolitain, associant les collectivités du territoire et les partenaires de l'aménagement, le Département a affirmé son intention de faire émerger collectivement un projet d'ensemble qui favorisera à court, moyen et long termes des transformations lourdes de l'ex-RN2 et des améliorations en matière d'organisation des déplacements, de cadre de vie et de renforcement de l'attractivité du territoire. La charte de préfiguration s'appuiera notamment

sur les études menées depuis 2013 : un diagnostic prospectif et des ateliers collaboratifs co-animés par l'APUR ; une étude des besoins en déplacement à l'horizon 2030, prenant en compte à la fois les véhicules particuliers mais aussi le développement de transports en commun structurants en surface ; une étude sur les usages sur l'ensemble du linéaire (Paris–Seine-Saint-Denis) afin d'établir un diagnostic quantitatif et qualitatif des pratiques des modes actifs (fréquentation, marchabilité, cyclabilité), du stationnement et de l'accidentologie.

### ➔ REQUALIFICATION DE CERTAINS SEGMENTS DE L'EX-RN2

Le Département a engagé la transformation de l'axe RN2 conformément à la charte de préfiguration d'un boulevard métropolitain. Cet engagement se traduira par le lancement d'opérations de requalification lourdes dès 2016 sur certaines parties du linéaire.

Dans cet esprit, le Département envisage une série d'actions en vue d'améliorer la qualité de l'axe à court terme :

- amélioration des cheminements piétons ;
- sécurisation des carrefours les plus accidentogènes et création de passages piétons supplémentaires ;
- réfection du marquage intégrant des SAS vélo.

Le Conseil Départemental a étendu sa démarche sur le périmètre parisien de la place de la Porte de la Villette. La Ville de Paris a quant à elle engagé une réflexion sur le réaménagement de la place de la Porte de la Villette, qui débouche directement sur l'ex-RN2.

La requalification et le réaménagement de plusieurs segments est par ailleurs déjà prévue, autour de pôles majeurs et de grands projets urbains :

- dans le cadre du projet urbain du Fort d'Aubervilliers pour accueillir le Grand Paris Express, piloté par Plaine commune en lien avec le Département ;
- dans le cadre de l'aménagement du pôle gare du Bourget pour accueillir le Grand Paris Express, piloté par la SPL Le Bourget-Grand Paris en lien avec le Département ;
- la requalification du tronçon situé entre la rue de Presles et la rue Rechossière à Pantin/Aubervilliers, en lien avec le Département.

### ➔ ASSURER LA CONTINUITÉ CYCLABLE DE LA PORTE DE LA VILLETTE AU VILLAGE DES MÉDIAS

La continuité cyclable sera assurée sur l'ensemble du linéaire de Paris à Dugny, afin de favoriser l'accès en mode doux depuis Paris au Village des Médias et plus largement au site olympique de Dugny–Le Bourget. Cet aménagement cyclable concernera également l'avenue de Flandres, qui s'inscrit dans l'axe de la RN2, de la place de la Bataille de Stalingrad jusqu'à la Porte de la Villette.

### ➔ ORGANISER UN ÉVÉNEMENT SPORTIF ET CULTUREL POUR VALORISER L'EX-RN2 COMME AVENUE OLYMPIQUE

L'ex-RN2 permet de relier différents équipements et installations olympiques de la Villette au site de Dugny–Le Bourget, en passant par le territoire d'Est Ensemble. La candidature Paris 2024 offre une occasion de préfigurer la mutation de l'axe par des actions et transformations temporaires. À l'instar de l'évènement « RN 2000 », il est proposé de travailler sur la réappropriation des espaces publics le long de l'ex-RN2 par l'accueil d'évènements sportifs, culturels, festifs et ludiques permettant de valoriser le territoire et ses ressources en termes d'actions sportives et culturelles.

## Renforcer les réseaux cyclables et piétonniers entre Paris et la Seine-Saint-Denis

© Willy Vainqueur



Les collectivités s'engagent à promouvoir l'utilisation des déplacements alternatifs aux véhicules particuliers, et notamment du vélo et de la marche, en renforçant l'offre de continuités piétonnes et cyclables, tout en participant à améliorer l'accessibilité vers les sites olympiques.

De nombreux projets d'aménagement en faveur des mobilités douces sont déjà portés par chacune de nos collectivités. Afin d'assurer des continuités cohérentes entre les territoires, une cartographie commune sera réalisée pour construire une vision globale en vue du pilotage des deux mesures déclinées ci-dessous. Cette action permettra de développer une nouvelle offre durable de déplacement sur tous les territoires concernés.

### ➔ AUGMENTER LA DENSITÉ DU RÉSEAU CYCLABLE ET ASSURER LA COHÉRENCE DES PLANS VÉLOS ET MARCHÉ DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités réaliseront dès 2016 un travail de récolement des plans d'investissement en bandes et pistes cyclables (existants et en projet) des différents territoires, notamment en lien avec les futurs sites olympiques et les grands équipements structurants des territoires (équipements sportifs, gares, espaces verts, centres universitaires...). Le travail consistera ensuite à identifier les secteurs dépourvus en réseaux cyclables, sur lesquels les collectivités devront investir dans les années à venir. Une attention particulière sera portée sur les connexions entre les aménagements cyclables des collectivités de façon à ce qu'ils soient bien raccordés entre eux pour construire un réseau cohérent et continu. Un programme de stationnement vélos pourra également être défini en cohérence avec ces aménagements et les sites olympiques. Plus globalement, tous les sites d'accueil des Jeux devront être accessibles par des pistes cyclables protégées

largement dimensionnées et offrir un service conséquent de stationnements vélo, avec des arceaux simples et/ou des consignes sécurisées, des services de réparation et des stations de gonflage. À terme, une réflexion sera lancée sur la nécessité d'adapter certaines des pistes de « première génération » pour prendre en compte l'augmentation attendue de la fréquentation de ces axes.

D'autre part, Paris et Plaine Commune assureront la cohérence de leur plan piéton, en cours d'élaboration. Il s'agit de transformer la ville pour la rendre plus favorable à la pratique de la marche et de rendre les rues et places plus agréables à vivre, en répondant à des enjeux de qualité de vie, d'environnement, de santé et de lien social. Il est prévu, comme pour les aménagements cyclables, de créer un réseau piéton cohérent, en lien avec les axes de transports en commun, les pôles intermodaux et les sites olympiques.

### ➔ IMPLANter DE NOUVELLES STATIONS VÉLIB' LE LONG DES ITINÉRAIRES CYCLABLES, DES PÔLES MULTIMODAUX ET AU NIVEAU DES FUTURS SITES OLYMPIQUES

Au sein du syndicat d'études Velib' Métropole, Paris et l'ensemble des collectivités membres préparent le renouvellement et l'extension du service de vélos en libre-service à l'échéance du contrat actuel en 2017.

Le développement métropolitain du Vélib', avec la réalisation de nombreuses stations sur ce territoire, va contribuer à l'augmentation de la part des déplacements à vélo au sein de la Métropole. Le maillage des stations devra

être conçu en cohérence avec le projet olympique sur les territoires de la Seine-Saint-Denis, notamment au regard du traitement des axes vélos, évoqué dans la précédente mesure, et des futurs équipements qui seront construits. La Ville de Paris, Plaine Commune, Est Ensemble et le Département sont ou seront prochainement membres du syndicat d'études, et en tant que tels acteurs directs des actions Vélib'.

## 6 Se mobiliser pour le prolongement des tramways T1 et T8 pour une mise en service effective pour les Jeux

Les tramways T8 et T1 constituent des lignes de transport en commun structurantes pour le territoire de la Seine-Saint-Denis. Leur prolongement, actuellement à l'étude, est une opportunité à saisir pour améliorer la connectivité entre les différents territoires desservis et permettre, par la même occasion, d'avoir une desserte efficace des sites olympiques et des principaux équipements sportifs du territoire : intégrée dans la ville, respectueuse de l'environnement et limitant les nuisances urbaines, vecteur d'un renouvellement de l'espace public et d'une cohésion renforcée entre les villes. L'objectif est de se mobiliser en commun pour accélérer les études et la mise en travaux, de façon à garantir une mise en service avant les Jeux Olympiques.

### ➔ SE MOBILISER POUR L'ACHÈVEMENT DU PROLONGEMENT DU TRAMWAY T1 À L'EST ET POUR LA RÉGÉNÉRATION DE LA LIGNE EXISTANTE

Les différents acteurs du territoire desservi par la ligne T1 (Seine-Saint-Denis, Plaine Commune et RATP notamment) se sont engagés pour un projet ambitieux de régénération de cette ligne de tramway sur sa portion existante longue de 17 km, notamment entre Saint-Denis et Bobigny.

Une partie de l'infrastructure (stations, carrefours) mise en service il y a plus de 20 ans, est aujourd'hui sous-dimensionnée par rapport à la fréquentation, qui n'a cessé de croître suite au développement des territoires traversés et aux prolongements successifs. Cette section assure un lien entre plusieurs sites olympiques (Marville) et relie les territoires d'Est-Ensemble et de Plaine Commune.

Dans le cadre du « PACT T1 », le matériel roulant sera renouvelé et de nombreuses améliorations seront apportées à la ligne existante. D'autre part le projet de prolongement de la ligne vers Val-de-Fontenay, pôle intermodal majeur



de l'Est parisien, est entré dans sa phase opérationnelle, avec un horizon de mise en service annoncé pour 2019.

Avec le financement acté dans le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 conclu en février 2015, le projet est bien engagé (les travaux de dévoiement des réseaux concessionnaires ont débuté en mars 2015 et se poursuivent), mais sa bonne réalisation nécessite une attention particulière en vue de la candidature aux Jeux.

...



## 6 Se mobiliser pour le prolongement des tramways T1 et T8 pour une mise en service effective pour les Jeux

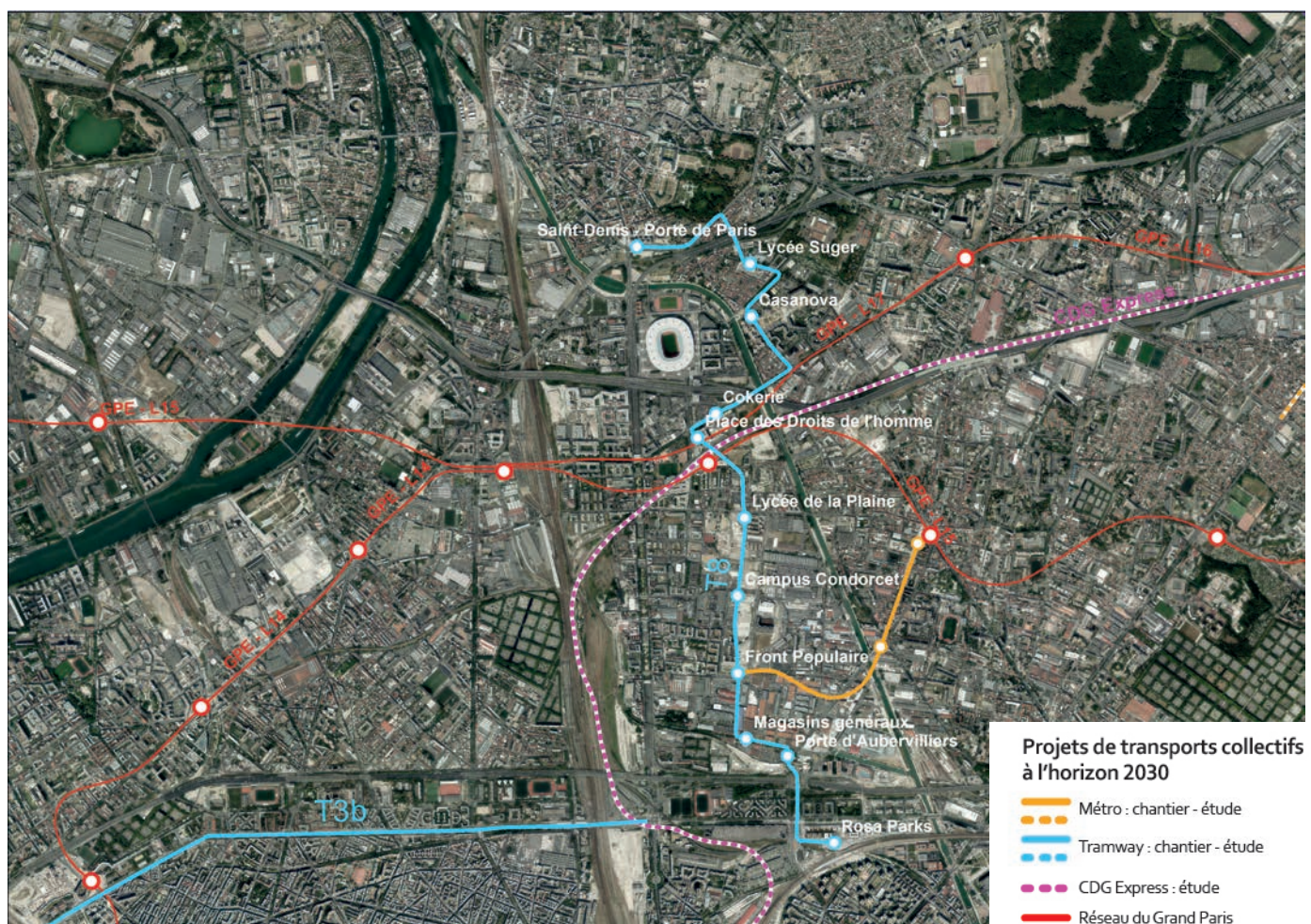
...

### SE MOBILISER POUR LE PROLONGEMENT DU TRAMWAY T8 DE SAINT-DENIS À LA GARE ROSA PARKS À PARIS

Dès la genèse du projet de prolongement de la ligne 8 du tramway, plusieurs actions de mobilisation avec les habitants ont été engagées, et ont rencontré un vif succès. Ce projet a ainsi pu faire l'objet d'une étude de faisabilité préliminaire, achevée fin 2015 par le STIF, maître d'ouvrage du projet. Sur cette base, celui-ci s'apprête à lancer la phase opérationnelle de l'opération avant l'été 2016.

Les collectivités de la Seine-Saint-Denis et Paris se mobiliseront pour obtenir du STIF qu'il s'engage sur un calendrier opérationnel volontariste, et cela avec l'organisation de la concertation préalable au second semestre 2016, permettant une mise en service avant les Jeux. Afin de tenir ce

calendrier ambitieux, nos collectivités mobiliseront aussi l'ensemble des acteurs du territoire et les habitants autour du projet. Celui-ci bénéficie d'ores et déjà d'une inscription au Contrat de Plan État-Région 2015-2020, permettant de financer les études et les premières acquisitions foncières. Par ailleurs, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Plaine Commune et Paris ont accepté d'être cofinanceurs du projet avec l'État et la Région, dans le cadre du Contrat de Plan 2015-2020, dès l'étape de la préparation de la concertation, qui s'ouvre en 2016. Les budgets nécessaires aux travaux devront ensuite être inscrits au contrat de Plan suivant, en vue d'une mise en service en 2023.





# 7 Viser l'exemplarité environnementale



© Eco-Emballages Plastic Ormulum

L'excellence environnementale a déjà été présentée comme un axe structurant par le comité de candidature Paris 2024. Les équipements olympiques et le cadre de vie proposé au moment de l'accueil des Jeux devront répondre à des exigences environnementales élevées. Les territoires potentiellement hôtes doivent donc être préparés à l'excellence environnementale en s'inscrivant dans une dynamique vertueuse et durable à même d'améliorer le cadre de vie des habitants. Nos collectivités ont déjà engagé de nombreuses actions en faveur de l'environnement, à travers notamment leur Plan Climat Énergie et leur Agenda 21 respectifs. Signé fin 2015, le Pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire a constitué le premier grand jalon de notre collaboration en matière de valorisation des déchets.

Mais la candidature aux Jeux constitue l'opportunité de pousser plus loin nos objectifs environnementaux, en réduisant l'impact écologique des événements qui se déroulent sur nos territoires, en étant plus ambitieux dans la gestion de nos déchets et en accélérant la transition énergétique de nos équipements sportifs.

## ➔ ADOPTER UNE CHARTE DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

La candidature aux Jeux doit être l'occasion de prouver la possibilité de réaliser des actions d'ampleur tout en réduisant au minimum l'impact de nos activités sur l'environnement. Sur la base de la charte des événements écoresponsables élaborée par la Ville de Paris, les collectivités s'engagent à adopter une charte visant à rendre exemplaires sur le plan environnemental les événements qu'elles accueillent sur leur territoire. Cette charte contiendra notamment des engagements sur la limitation

de l'empreinte écologique des transports de personnes ou de marchandises, la réduction, le tri et la revalorisation des déchets de l'événement, une restauration durable, et l'utilisation de produits et installations réutilisables ou recyclables. L'objectif des collectivités est de faire respecter la charte par un maximum d'événements sportifs et culturels à partir de 2017, avec une montée en puissance jusqu'en 2024.

## ➔ AGIR SUR LA GESTION DES DÉCHETS POUR INSCRIRE LES TERRITOIRES DANS UNE TRAJECTOIRE « ZÉRO DÉCHET »

Alors que les collectivités signataires se sont pour la plupart déjà engagées dans une dynamique de gestion responsable des déchets, cette action vise à renforcer l'effort collectif sur ce sujet afin d'inscrire les territoires potentiellement hôtes des Jeux dans une trajectoire vertueuse. Il est ainsi envisagé, notamment en lien avec le SYCTOM qui assure le traitement des déchets collectés en amont par les collectivités, de :

- **Renforcer les outils de tri en proximité** : l'amélioration du tri et du recyclage des déchets en milieu urbain se heurte notamment au problème d'exiguïté des locaux poubelles dans les immeubles. Répondre à ce défi passe par le développement de nouveaux outils permettant à tous les habitants de trier, y compris sur l'espace public. Aussi, les collectivités s'engageront dans le développement de dispositifs de tri et de collecte des matériaux recyclables, comme les stations « Trilib' » expérimentées à Paris. Une réflexion sera également engagée sur le positionnement et la mutualisation de déchetteries de proximité sur les territoires signataires.

- **Développer le tri des biodéchets** : en cohérence avec les objectifs de la loi de transition énergétique qui fixe un objectif de généralisation en 2025, chaque collectivité s'engage à mettre en œuvre des actions permettant le tri et la collecte séparée des biodéchets sur son territoire tant pour les gros producteurs que pour les ménages.
- **Favoriser le réemploi** : chacune des collectivités s'engage à généraliser la mise en place de solutions de réemploi des déchets occasionnels. Dans une dynamique d'économie circulaire et d'innovation économique et sociale, ces solutions pourront trouver leur place au sein des infrastructures publiques de type déchetterie et/ou à travers des partenariats avec des structures de l'ESS. Il s'agira en particulier de favoriser le réemploi des matériaux des équipements provisoires qui pourront être montés.



### ➔ AGIR SUR LA GESTION DES DÉCHETS POUR INSCRIRE LES TERRITOIRES DANS UNE TRAJECTOIRE « ZÉRO DÉCHET »

- Optimiser le réemploi des matériaux de construction : cet objectif vise à systématiser le réemploi des matériaux de construction lorsque cela est possible. Un réemploi par échange de matériaux entre collectivités pourra également être facilité. Une action est d'ores et déjà engagée : l'échange des matériaux de voirie à travers la mutualisation de la plateforme de stockage et de recyclage des bordures de voirie située à Bonneuil-sur-Marne. Dans une dynamique d'économie circulaire et d'innovation économique et sociale, des partenariats spécifiques avec des structures de l'ESS pourront être envisagés.
- Agir pour la propreté le long des axes de transport (voies communales et départementales, autoroutes, voies ferrées) et au niveau des portes entre Paris et la Seine-Saint-Denis : les collectivités s'engagent, en lien avec l'État pour le réseau autoroutier, à améliorer la propreté le long des axes de transport, non seulement dans la perspective de l'accueil des Jeux, mais également de façon pérenne pour le cadre de vie des habitants et usagers du territoire. Elles s'engagent également à coordonner leurs actions dans la gestion de la propreté des portes entre Paris et la Seine-Saint-Denis.

Outre la mise en œuvre de ces mesures, l'action des collectivités en matière de commande publique écologiquement responsable participe pleinement de la dynamique vertueuse fixée en objectif.

### ➔ DÉVELOPPER DES BÂTIMENTS SPORTIFS ÉCORESPONSABLES

Le recensement national des équipements sportifs révèle que la majorité des installations au service du sport ont été construites entre 1970 et 1990. Les solutions techniques mises en œuvre à l'époque ne sont pas en adéquation avec les enjeux et ambitions écologiques que les collectivités souhaitent donner à leurs territoires et à la candidature. Ces équipements sont anciens mais présentent aussi de grandes dimensions (gymnases, terrains de grand jeu) et/ou sont à haute consommation énergétique (piscines, patinoires). Cette action vise à intégrer la dimension environnementale dans la conception, la construction et l'exploitation des équipements sportifs construits ou rénovés à l'occasion des Jeux Olympiques.

Il s'agira ainsi de :

- Diffuser les innovations technologiques durables dans les équipements sportifs des territoires, par un échange d'ingénierie et en partageant les expériences sur les systèmes d'énergie renouvelable et de récupération, tels que la géothermie de surface, le solaire photovoltaïque et thermique, ou la récupération des eaux grises. La Ville de Paris a déjà mené plusieurs opérations innovantes dans ce domaine, notamment sur le centre sportif Beaujon en partenariat avec le CSTB pour établir ce qui est devenu le référentiel NF HQE « équipements sportifs / piscines ». Cette exigence environnementale devra être intégrée dans les cahiers des charges des maîtres d'ouvrage et sera inscrite dans les Plans Climat Air Énergie.
- Intégrer un programme de végétalisation des bâtiments sportifs au profit de la biodiversité et de la ressource en eau : la végétalisation systématique des clôtures, murs, façades et toitures des équipements permettra d'accroître la biodiversité et de développer des projets d'agriculture urbaine participatifs. Les équipements pourront s'inscrire ainsi dans le réseau des trames verte et bleue.
- Retenir des implantations judicieuses pour les nouveaux équipements sportifs, par exemple à proximité des établissements scolaires, dans un objectif de mutualisation future des usages.
- Dans l'esprit et la dynamique du Schéma de Cohérence des Équipements Sportifs du Département de la Seine-Saint-Denis, les collectivités harmoniseront et coordonneront leurs plans d'investissement sur les équipements sportifs dont ils sont propriétaires, monteront des dossiers communs de subvention (fonds européens, ARENE...) et, au-delà de leurs propres équipements, inciteront et accompagneront les autres propriétaires d'équipements sportifs dans cette démarche.

## Préparer et mobiliser les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi à l'accueil des Jeux

Dans la perspective de l'accueil des Jeux à Paris et en Seine-Saint-Denis, les retombées en termes économiques et d'emplois seront un facteur décisif pour l'amélioration des conditions de vie des habitants, mais également en termes d'adhésion à la candidature et à l'évènement. À ce titre, les acteurs socio-économiques locaux (entreprises, associations et acteurs de l'emploi) sont des partenaires importants à associer afin qu'ils puissent utiliser pleinement les leviers de développement, de formation et d'insertion que représentent les Jeux. Ils doivent donc être accompagnés dans cette dynamique, afin d'être en mesure de répondre aux attentes et de bénéficier des contrats relatifs aux Jeux.

### ➔ STRUCTURER UN RÉSEAU D'ENTREPRISES LOCALES

Afin de favoriser les retombées économiques qui permettront des effets positifs pour l'emploi et l'insertion, les six collectivités se structureront en réseau, sur le modèle existant de Plaine Commune Promotion et en lien avec le GIP Paris 2024, la région Île-de-France et les associations d'entreprises existantes.

Ce réseau mobilisera les acteurs économiques autour des opportunités offertes par la perspective des Jeux. Il devra en outre être à même d'accompagner les entreprises et les acteurs de l'insertion professionnelle pour leur permettre d'accéder aux marchés relatifs aux Jeux via des actions de sensibilisation, une ingénierie pour répondre aux appels d'offre, une analyse des besoins de formation et une mise en réseau avec les acteurs de la formation, de l'intérim et de l'insertion.



### ➔ ACTIONNER LES LEVIERS POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION

À cette fin, il s'agira de :

- développer les leviers de l'achat public pour permettre l'accès aux marchés publics des PME et TPE locales ainsi que des structures de l'ESS par les mécanismes de groupement, de co-traitance ou de sous-traitance ;
- œuvrer à la systématisation des clauses sociales dans les marchés publics ;
- instituer un partenariat commun avec les entreprises, les branches professionnelles et les organismes de formation pour permettre aux personnes en recherche d'emploi et en insertion d'être en adéquation avec les besoins des entreprises ;
- développer les actions facilitant le rapprochement avec le marché du travail : stages en entreprises, parrainage, découverte des métiers en lien avec les partenaires emploi (Mission Locale, Epec et Plie, Pôle Emploi, partenaires RSA...).

Pour la mise en œuvre de ces actions :

- un rapprochement sera effectué entre la « Maison de l'emploi » d'une part qui regroupe Plaine Commune, l'État, Pôle Emploi, le département de la Seine-Saint-Denis, l'AFPA et d'autres partenaires, et l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences) d'autre part ;
- un comité de pilotage sera mis en place sur le modèle de fonctionnement du comité existant dans le cadre de l'Euro ;
- une charte emploi en lien avec l'organisation des Jeux sera élaborée en vue d'être signée par les acteurs institutionnels et économiques, en particulier les partenaires de la candidature.



# Mettre l'innovation sociale et technologique au cœur des territoires

© Studio Odile Decq-Roland Halbe



**E**n Seine-Saint-Denis et dans certains quartiers populaires de la ville de Paris, les taux de pratiques de loisirs sportifs et d'équipements sont inférieurs aux moyennes nationales, en dépit de politiques publiques volontaristes relayées sur le terrain par les efforts de militants associatifs. La candidature aux Jeux doit être l'occasion pour les territoires d'innover, particulièrement dans le domaine du sport, afin de s'adapter aux nouvelles pratiques, de mieux prendre en compte les besoins des habitants, et de rendre la gestion de nos équipements plus efficiente. La Ville de Paris a lancé fin 2014 le Tremplin, premier incubateur au monde à être entièrement dédié au sport, qui accueillera 17 startups dès l'été 2016 au stade Jean Bouin. La Ville de Paris s'est également engagée pour optimiser la gestion de ses équipements sportifs, notamment en donnant davantage d'autonomie aux associations afin d'élargir les créneaux d'ouverture de certains gymnases. Ce faisant l'innovation technologique mise au service du développement de la pratique sportive sera un

moteur d'inclusion sociale de tous sur nos territoires. Les collectivités accompagneront le mouvement sportif sur leur territoire respectif pour consolider l'encadrement et ouvrir à la pratique sportive hors club. Les acteurs sportifs locaux seront ainsi incités à contribuer à l'intégration et à l'insertion des populations locales en particulier dans les quartiers les plus en difficulté. Dans cette optique, l'accompagnement des collectivités privilégiera toutes les formes d'innovation sociale mises en œuvre par les acteurs de terrain.

## ➔ EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS INNOVANTES DANS LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les collectivités développeront les expérimentations de solutions innovantes dans la gestion de leurs équipements sportifs, notamment concernant les capteurs dans les piscines pour informer le public de la fréquentation en temps réel, les cartographies interactives des équipements et des pratiques sportives sur les sites institutionnels, la métropolisation de l'application Paris Tennis, le déploiement d'objets connectés mis au service d'un meilleur partage des équipements sportifs (cycles, patins, raquettes, tapis d'entraînement, etc.) ou encore l'autonomie des clubs sportifs dans la gestion des gymnases en soirée pour étendre les créneaux d'ouverture.

## ➔ LANCER UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PÉPINIÈRE DESTINÉE AU SPORT ET À LA SANTÉ

Dans le cadre de l'Arc de l'innovation, une étude d'opportunité sera lancée sur l'aménagement d'une pépinière dédiée au sport et à la santé, afin de pouvoir accueillir certaines start-up du Tremplin, arrivées à maturité. Le quartier NPRNU (nouveau programme national de renouvellement urbain) d'intérêt national de Python-Duvernois, à la lisière de Paris et de la Seine-Saint-Denis, pourrait accueillir cet équipement. En plus du

projet de Plaine des sports, le quartier bénéficiera à terme de l'aménagement de 2 000 m<sup>2</sup> d'activités économiques et de la restructuration de l'hôtel d'activités Serpollet, propriété de la RIVP, dont les travaux démarreront en 2017. Des synergies pourront être recherchées avec le pôle sport-handicap programmé sur le parc de La Motte par le Département de la Seine-Saint-Denis.

## ➔ METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE SOUTIEN PARTICULIER POUR L'INNOVATION SOCIALE

La dimension sociale de l'innovation fera l'objet d'une attention particulière. Les collectivités lanceront un appel à projets destiné à faire émerger une ou plusieurs initiatives d'innovation sociale en lien avec la perspective des Jeux. Un cahier des charges commun sera rédigé et le jury intégrera des représentants des quatre collectivités. En parallèle, les collectivités travailleront en lien avec leurs partenaires, notamment associatifs, à promouvoir l'innovation sociale dans leurs actions. Elles s'engageront notamment à travers la définition de clauses sociales dans leurs marchés publics, les relations avec les structures d'insertion, les entreprises de l'ESS et les acteurs économiques traditionnels, l'incitation à la mise en œuvre de projets innovants favorisant l'inclusion sociale par les acteurs sportifs du territoire (par le biais des subventions et appels à projets) et la mise à disposition d'outils pour favoriser l'innovation (innovathèque, partages de bonnes pratiques...).

# Élaborer un projet stratégique pour le parc interdépartemental de Marville

© Département de la Seine-Saint-Denis



Le parc interdépartemental des sports de Marville offre des perspectives de coopération approfondie à la faveur de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, autour d'un projet d'évolution globale de ses équipements sportifs et de loisirs, et de renforcement de son intégration urbaine. La dynamique de la candidature fait en effet apparaître l'enjeu pour le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris – copropriétaires du parc de Marville – de pouvoir accompagner l'évolution du site en disposant d'une vision globale et à long terme qui puisse intégrer à la fois le temps des Jeux Olympiques et Paralympiques (compétitions de water-polo et zones d'animations sur le site) et de leur héritage, celui des autres projets nouveaux recensés (autour du haut niveau et des pratiques de loisirs), ainsi que celui des pôles structurants environnants en cours de mutation (future gare des Six-Routes à La Courneuve, Parc Georges Valbon, etc.)

Le développement de cette stratégie repose sur la volonté partagée :

- de définir pour le parc des sports de Marville un héritage de la candidature olympique, quelle que soit l'issue du vote du CIO le 13 septembre 2017, en termes d'équipements aquatiques ;
- de créer à Marville un ensemble sports et loisirs à rayonnement métropolitain, comportant une offre de pratiques sportives et de loisirs diversifiée, améliorée et accessible au plus grand nombre de Parisiens et de Séquanodionysiens ;
- de conforter et développer la part des usages publics du parc (accueil des pratiques scolaires et développement de l'apprentissage de la nage, accueil des associations sportives...) ;
- de renforcer l'intégration urbaine du parc des sports de Marville et ses connexions physiques et fonctionnelles avec le parc Georges Valbon et ses usages, notamment son lien avec la RN301 et le passage sous l'autoroute A1.

L'élaboration du projet stratégique pour l'avenir du parc des sports de Marville reposera sur une étude de programmation qui poursuivra les trois objectifs suivants :

- l'établissement d'un état des lieux et d'un diagnostic du fonctionnement du site du Parc des Sports, de ses usages, des dynamiques et des contraintes du secteur, s'appuyant notamment sur une synthèse des études et des données existantes ;
- la définition des grands enjeux d'évolution en matière d'activités sportives et de loisirs projetés sur le site, de liens fonctionnels et connexions à concevoir avec le parc Georges Valbon, d'usage public du site (groupes scolaires avoisinants, associations sportives et clubs du territoire, etc.) ;
- l'élaboration de plusieurs scénarios relatifs à la nature et aux fonctions des équipements nécessaires, en établissant la part d'investissement public, le mode de gestion du site projeté dans sa globalité, et le modèle économique correspondant.

Cette étude de programmation se déroulera en trois phases : le diagnostic (juillet 2016), les orientations pour la définition du modèle économique de la piscine (septembre 2016) et la faisabilité (décembre 2016). Elle sera articulée avec une étude urbaine lancée simultanément par le Département de la Seine-Saint-Denis, qui permettra d'identifier les conditions d'une meilleure intégration urbaine et fonctionnelle de Marville, notamment ses liaisons urbaines et fonctionnelles avec le parc Georges Valbon.

© Département de la Seine-Saint-Denis





La dimension paralympique de la candidature de Paris 2024 interpelle les collectivités au regard de leurs compétences respectives dans le secteur du handicap, mais aussi plus généralement en matière d'inclusion, de solidarité et de lutte contre les discriminations. Aussi les collectivités, dans le cadre du présent protocole d'accord, souhaitent-elles mettre en œuvre des actions d'accompagnement qui favorisent, d'une part, la promotion du handisport et du sport adapté ; d'autre part, la sensibilisation aux enjeux d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, dans l'esprit de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

À travers l'organisation d'un événement sportif paralympique et le développement du projet de pôle Sport et Handicap impulsé par le Département de la Seine-Saint-Denis, les actions du protocole auront vocation à souligner fortement l'attachement des collectivités à la composante paralympique des Jeux, tant par une approche événementielle et sportive que par une approche structurante et porteuse d'héritage.

## ➡ SOUTENIR LA CRÉATION D'UN ÉVÉNEMENT SPORTIF PARALYMPIQUE

La Ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis ont déjà coopéré par le passé pour l'organisation d'un meeting d'athlétisme handisport. Les deux premières éditions ont été organisées au parc des sports de Marville, les trois suivantes au stade de Charléty. Les collectivités souhaitent reconstruire un partenariat autour d'un programme d'événements plus larges en termes de disciplines et de publics, en alternance entre les territoires de Paris et de Seine-Saint-Denis. La programmation sportive sera déterminée en lien avec le CPSF, la FFSA, la FFH, leurs compétitions fédérales respectives ou événements ad hoc. L'année 2017 étant très fortement marquée par la décision du CIO quant à l'organisation des Jeux de 2024, la première édition de ce nouvel événement paralympique sera organisée dans un ou plusieurs sites emblématiques de la candidature (Stade de France et/ou stade de Marville). À cette occasion, il pourrait être proposé aux comités départementaux du handicap (FFSA et FFH) et comités départementaux des sports valides de travailler ensemble à l'organisation de cet événement.

## ➡ PÔLE SPORT ET HANDICAP

Le projet de Pôle Sport et Handicap engagé par le département de la Seine-Saint-Denis est un vecteur particulièrement adapté, dans le contexte d'une candidature aux Jeux Paralympiques, pour le renforcement de la coopération territoriale à plusieurs échelles sur les enjeux du développement des pratiques sportives, de la formation, de la recherche et de l'inclusion sociale et professionnelle dans le domaine du handicap. Par la création d'un ensemble d'équipements complémentaires à Bobigny aux éléments à forte concentration géographique que sont l'hôpital Avicenne, l'université Paris 13, le centre de formation des apprentis, les espaces de pratiques et de formation offerts par le stade départemental de la Motte, l'ambition du pôle Sport et Handicap est de traiter et de faire avancer de manière globale et innovante la question du handicap en fédérant les différents acteurs ressources en mode cluster. Il existe des exemples de ce type d'organisation à l'étranger, le pôle Sport et Handicap sera inédit en France.



# Accueillir des événements sportifs populaires Paris - Seine-Saint-Denis

**A**fin de mobiliser très largement la population parisienne et séquano-dionysienne autour de la candidature, un dispositif événementiel a été mis en œuvre par le comité de candidature Paris 2024 et les collectivités. Dans ce cadre, l'organisation de courses permettra d'allier moment convivial, communication autour de la candidature, promotion des valeurs du sport et du vivre-ensemble ainsi que les liens entre sport et santé. L'organisation de ces événements sera en particulier un levier pour promouvoir la pratique sportive féminine et lutter contre toutes les formes de discrimination.

L'organisation de courses à pied aura le mérite à la fois d'offrir une pratique collective adaptée au niveau de chacun et de permettre, en traversant les territoires du projet olympique, de symboliser à travers les habitants les liens qui les unissent.

## ➔ ACCUEILLIR LA COURSE « NOTRE GRAND PARIS », DU CŒUR DE PARIS AU STADE DE FRANCE

L'organisateur de la course « La Marseillaise » souhaite organiser une course métropolitaine qui relierait le centre de Paris au Stade de France afin d'affirmer les liens entre Paris et la Seine-Saint-Denis dans une dimension métropolitaine. Cet événement, qui pourrait se dérouler le week-end du 20 et 21 mai 2017, associerait, dans un esprit « grand public », les familles, les enfants, et tous les acteurs souhaitant participer à l'événement.



© Marc Verhille - Mairie de Paris

## ➔ ACCUEILLIR UNE COURSE POPULAIRE À TRAVERS LA SEINE-SAINT-DENIS POUR PROMOUVOIR LA CANDIDATURE

Dans le même esprit que la course « Notre Grand Paris », l'organisation d'une course populaire à travers la Seine-Saint-Denis permettra de faire connaître au grand public la candidature et ses enjeux pour le territoire. L'association « Saint-Denis Émotion », organisateur de « La Voie Royale » portera l'organisation d'un semi-marathon dont l'arrivée aura lieu dans le Stade de France. D'autres distances seront proposées au programme (5 km et 10 km) pour donner une dimension populaire et festive à cet événement.

## ➔ ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ D'ORGANISER UNE MANIFESTATION SUR UNE PORTION DU PÉRIPHÉRIQUE

Un travail en ce sens sera lancé en lien avec les services de la Préfecture. Un tel événement sportif ou festif, pourrait avoir lieu sur une portion du périphérique entre les territoires du périphérique en fonction des contraintes particulières qui restent à étudier précisément.

Un tel événement symboliserait le rapprochement entre les territoires de Paris et de la Seine-Saint-Denis et fédérerait les habitants.

Pour que le sport envahisse la ville et devienne un outil privilégié pour agir en matière de santé publique, les collectivités mettront en place un ensemble de mesures visant à renforcer la place de l'activité physique au quotidien dans l'espace urbain. Ces mesures se traduiront par la création de parcours sportifs dans la rue, le lancement d'un appel à projets sur de l'aménagement sportif innovant et le développement des signalétiques pour la marche et le vélo. Ces projets s'inscrivent notamment dans la lignée des initiatives de la Ville de Paris sur les rues sportives et l'appel à projets « Paris, terrain de jeux », dont les premières réalisations aboutiront en septembre 2016. En résonance avec le Schéma de COhérence Territoriale des Équipements Sportifs (SCOTES) du Département de la Seine-Saint-Denis, ce projet a vocation à se diffuser à une échelle métropolitaine.

## ➔ AMÉNAGER DES PARCOURS SPORTIFS DANS L'ESPACE PUBLIC

Les collectivités aménageront, par des structures légères, des parcours sportifs urbains dans les rues, sur les places publiques ou encore dans des lieux qui se prêtent particulièrement à la pratique sportive comme les berges du canal de l'Ourcq, sur le territoire d'Est Ensemble. Une définition commune de ces parcours sera établie, notamment au niveau de la signalétique, de l'adaptation des agrès à des publics cibles de tous âges, hommes et femmes, de la cartographie des éléments à disposition des usagers (fontaines à eau, bornes Vélib, gymnases avec douche...) et de la politique de valorisation pour attirer le public. Une application smartphone dédiée permettra de disposer de cette cartographie et les données liées aux usages pourront être partagées entre les pratiquants. Une attention particulière sera portée sur les zones en déficit d'équipements sportifs et sur les zones limitrophes ou qui font la couture entre les territoires des collectivités, comme les canaux, la porte de Saint-

Ouen ou, dans le cadre de leur requalification, le secteur Poissonniers-Dauvin et le quartier de Python-Duvernois. Pour dépasser par la pratique sportive la frontière que matérialise le périphérique, les parcours sportifs qui seront développés aux abords de ce dernier, seront coordonnés pour permettre une continuité d'un territoire à l'autre. Des parcours seront aussi mis en œuvre dans les parcs départementaux, où une implication des professionnels sportifs sera organisée pour l'animation et l'encadrement, répondant ainsi à l'objectif partagé de rapprocher les pratiques libres et les acteurs institutionnels du sport.

Le mouvement sportif sera associé à la conception et la promotion de ces aménagements, notamment la Fédération française d'athlétisme, la Fédération française de la randonnée pédestre, la Fédération française de roller skating, la Fédération française d'escalade, les CDOS et Comités départementaux.



...

## ➡ LANCER UN APPEL À PROJETS SUR DE L'AMÉNAGEMENT SPORTIF EN SEINE-SAINT-DENIS

Les collectivités de Paris et de la Seine-Saint-Denis lanceront un appel à projets commun sur de l'aménagement sportif temporaire et innovant dans l'espace public, dans la continuité de l'opération parisienne « Paris, terrain de jeux ». Les candidats seront invités à proposer des activités adaptées à l'environnement urbain et à privilégier les pratiques émergentes. À ce titre, non seulement les acteurs institutionnels du sport (sociétés sportives, associations, fédérations sportives, industrie du sport) seront incités à soumettre leurs projets mais également les architectes et les designers. L'association de ces différentes catégories d'acteurs sera encouragée. Cela devra permettre de développer une offre sportive complémentaire à celle des collectivités de Paris et de la Seine-Saint-Denis.

Le principe de l'opération repose sur la signature de conventions d'occupation du domaine public pour une durée de 5 à 10 ans. L'aménagement et l'entretien des infrastructures sont entièrement financés par l'investisseur-gestionnaire, qui assume le risque financier de son opération. La phase d'identification des espaces disponibles se déroulera entre les mois de septembre et janvier 2017. Le lancement de l'appel à projets aura lieu en février 2017 pour une sélection et une annonce des résultats au mois de septembre.

## ➡ DÉVELOPPER LES SIGNALÉTIQUES MARCHÉ ET VÉLO

Afin de promouvoir la marche et le vélo en ville, les collectivités développeront leur signalétique pour les itinéraires piétons et vélo, en affichant le temps moyen de parcours. Elles se coordonneront pour promouvoir des itinéraires vers les grandes places, équipements ou monuments des territoires respectifs (comme le Stade de France, la cité du cinéma, la basilique Saint-Denis, le musée de l'air et de l'espace, ou le parc de la Villette...).

Les collectivités porteront une attention particulière sur le maillage des parcours et la lisibilité de cette signalétique pour les personnes en situation de handicap, notamment sensoriel et mental. Le dispositif pourra être complété par des outils numériques, en faveur notamment des non-voyants et des malvoyants. Des parcours de randonnées pourront aussi être créés et balisés par des codes couleurs, en lien et en cohérence avec des pôles de services dédiés à ces usages, comme des maisons du vélo par exemple. La Fédération française de la randonnée pédestre, la Fédération française de cyclotourisme et les Comités Départementaux du Tourisme pourraient être associés au projet. Dans un premier temps, une étude sera menée par les collectivités afin d'évaluer les besoins et moyens nécessaires.



# Rapprocher la jeunesse de Paris et de la Seine-Saint-Denis

© ville de Saint-Denis



La candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques, parce qu'elle associe intimement les territoires de Paris et de la Seine-Saint-Denis, doit porter l'ambition de rassembler la jeunesse des deux territoires et pour cela favoriser l'interconnaissance et le rapprochement des jeunes, à qui s'adresse avec force le projet de Paris 2024. Les valeurs de l'olympisme, les rencontres sportives, les collaborations pédagogiques et l'implication des jeunes dans les actions de mobilisation et de concertation autour du projet olympique sont des vecteurs particulièrement adaptés à la réalisation de cet objectif.

## ➡ CONSTRUIRE DEUX INSTANCES DE RENCONTRE ET DE DÉBAT POUR RAPPROCHER LES JEUNES DE PARIS ET DE LA SEINE-SAINT-DENIS AUTOUR DE LA CANDIDATURE

Ces deux instances s'appuient sur les structures existantes dans les deux départements sur deux tranches d'âge différentes. Il s'agira ainsi de :

- Constituer des coopérations des assemblées de jeunesse de Paris et de la Seine-Saint-Denis autour de la candidature. Les collectivités organiseront une rencontre métropolitaine de la jeunesse, pilotée par la Ville de Paris. Celle-ci rassemblera le Conseil Parisien de la Jeunesse, composé de 50 jeunes femmes et 50 jeunes hommes de 15 à 30 ans, et les conseils de jeunesse des communes de la Seine-Saint-Denis qui recoupent cette même tranche d'âge. Les jeunes seront conviés à une première réunion de travail sur la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques et la manière dont ils peuvent être facteur de développement pour les territoires concernés. Ils travailleront pendant 5 mois avant de rendre leurs propositions. Les collectivités arrêteront une date et un format pour l'organisation de cette rencontre au mois de septembre 2016. Les jeunes pourront débuter leurs travaux au mois de décembre.
- Organiser des rencontres de collégiens de Paris et de la Seine-Saint-Denis pour débattre des enjeux des Jeux pour la jeunesse. L'action vise à construire une culture citoyenne commune pour les jeunes de Paris et de la Seine-Saint-Denis dans un cadre métropolitain et à travers la réunion de collégiens (élus du conseil départemental des collégiens pour la Seine-Saint-Denis, et élèves des collèges inclus dans le dispositif Action Collégiens pour Paris) autour de thématiques liées notamment au sport, à l'olympisme et au vivre-ensemble. Cette instance ad hoc de rencontres des collégiens est créée notamment pour débattre, au sein de commissions mixtes puis dans des séances plénières, des enjeux que soulève l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques pour la jeunesse.

## ➡ ORGANISER DES OLYMPIADES DES COLLÈGES

L'action vise à organiser une rencontre de collégiens et d'élèves de CM2 de Paris et de la Seine-Saint-Denis autour de manifestations sportives mettant à l'honneur les valeurs de l'olympisme, de la santé et de la solidarité. Tout au long de l'année scolaire 2016-2017 seront organisées, en partenariat avec l'UNSS et les AS des établissements, des rencontres sportives dans plusieurs disciplines olympiques (sports collectifs et individuels), dans des enceintes sportives parisiennes et séquano-dionysiennes (parc des sports de Marville, stade Raoul Montbrand, stade de la Motte, etc.). Le principe de l'action est celui d'une participation systématiquement mixte (équipes et binômes Paris - Seine-Saint-Denis) aux épreuves sportives, tant collectives qu'individuelles. A ces rencontres sportives seront associés des ateliers pédagogiques et ludiques sur l'histoire et les valeurs de l'olympisme, sur la nutrition et la santé par la pratique sportive. Le dispositif parisien « Action collégiens » de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité pourrait accompagner l'organisation de l'évènement, qui pourrait être encadré par le service de sport de proximité de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris. Des réunions de préparation des rencontres pourront avoir lieu avec les UNSS, les CDOS et les comités sportifs départementaux entre les mois de janvier et mars 2017. Les phases qualificatives des Olympiades pourront se dérouler en avril-mai pour des phases finales au mois de juin.

## ➡ MOBILISER LES JEUNES DU SERVICE CIVIQUE POUR SERVIR ET ACCOMPAGNER LA CANDIDATURE

Chacune des collectivités parties à la convention accueillera des volontaires du service civique pour informer les habitants sur la candidature de Paris et les inciter à participer au projet via la plate-forme Internet et les réunions de concertation. Les volontaires se déploieront notamment dans les quartiers qui seront fortement impactés par l'accueil des Jeux. Leur formation sera faite en commun par les collectivités, qui se coordonneront dans la gestion des missions.

# Promouvoir et organiser des démarches culturelles

© Mathieu Rondel



Quand Pierre de Coubertin a entrepris de projeter les Jeux Olympiques dans l'ère moderne, il a aussi souhaité renouer avec la tradition antique de célébration de l'alliance du corps et de l'esprit, du sport et des arts. Le « pentathlon des muses » a pris de nos jours la forme du « Festival olympique » et de « l'Olympiade culturelle », qui sont de puissants vecteurs d'implication des artistes et des acteurs culturels dans la grande fête des Jeux. Pour accompagner la candidature, les collectivités souhaitent mobiliser le plus grand nombre d'acteurs autour de la dynamique de Paris 2024, pour manifester l'ambition partagée de soutenir un projet où les artistes et les institutions culturelles trouvent toute leur place et qui favorise la rencontre et

les croisements entre les publics. Avec le soutien des collectivités et par leur créativité et leur capacité d'innovation, ils accompagneront la candidature en lui donnant une dimension artistique, ludique et festive, dans l'esprit de l'olympisme. Ce volet culturel de la convention partenariale se traduira à travers trois axes majeurs : l'organisation de manifestations et d'événements, le soutien aux initiatives des acteurs culturels des territoires et la réalisation de projets pédagogiques notamment dans le cadre scolaire.

## ➔ L'OLYMPISME À TRAVERS LES ÉVÈNEMENTS ET LES MANIFESTATIONS CULTURELS

Les collectivités s'attacheront à promouvoir l'esprit de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques à travers leurs événements culturels respectifs. En particulier, la Ville de Paris envisagera une Nuit Blanche sur la thématique des jeux.

Par ailleurs, les collectivités partenaires travailleront à des manifestations et événements culturels partenariaux comme la réalisation de l'avenue du Street Art sur le canal Saint-Denis, les animations culturelles et artistiques

de l'édition spéciale de « L'Été du Canal » en 2017 sur le canal de l'Ourcq organisée par le Comité Départemental du Tourisme ou encore la parade festive sur le boulevard « olympique » de la RN2.

Enfin, les dispositifs de promotion de la culture et du patrimoine des collectivités partenaires seront autant de relais supplémentaires pour la diffusion de la dimension artistique des Jeux Olympiques et Paralympiques (balades urbaines, résidences d'artistes, etc.).

## ➔ MONTER UN PROJET DE PARCOURS ARTISTIQUES AUTOUR DU SPORT ENTRE LES COLLÈGES DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET CEUX DES 18<sup>e</sup> ET 19<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Dans l'esprit des initiatives « Territoire en direct » portées par la Maison du Geste de l'Image, des artistes, des chercheurs ou encore des journalistes seront invités à intervenir dans les collèges de la Seine-Saint-Denis et de Paris en partenariat avec une institution culturelle ou une association. Ils y seront accueillis pour partager une œuvre ou une recherche personnelle mise en œuvre à cette occasion. Ces parcours artistiques ont vocation à faire vivre la création au plus près de la communauté scolaire et expérimenter des rencontres entre des projets artistiques et éducatifs en lien avec l'olympisme ou plus généralement le sport.

Une équipe pluridisciplinaire d'enseignants des collèges concernés sera associée à la conception des parcours, lesquels s'étendront sur une cinquantaine d'heures sur

le temps scolaire. Les projets feront l'objet d'un repérage croisé entre les services des collectivités parties prenantes et l'Éducation nationale, et seront soumis à l'appréciation d'un comité de pilotage réunissant des représentants des signataires du protocole, de l'Éducation nationale et des chefs d'établissement. Ces parcours devront, quelle que soit la forme artistique, explorer à travers le prisme du sport des sujets tels que l'évolution des sociétés, la santé, l'éducation, la culture, les droits de l'homme, les droits de l'enfant... et donner lieu à des pratiques pédagogiques innovantes. Les parcours se dérouleront à Paris et en Seine-Saint-Denis et devront systématiquement associer deux établissements, l'un en Seine-Saint-Denis, l'autre à Paris.



## ➔ ORGANISER UN ATELIER DE CONCERTATION « CULTURE ET JEUX OLYMPIQUES »

---

Dans le cadre du dispositif de concertation sur le projet olympique, développé par Paris 2024 et au titre des « ateliers » de ses membres fondateurs, le Département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Paris s'associent pour proposer l'organisation d'un atelier dédié aux acteurs culturels, au mois de septembre 2016, dans une institution située en Seine-Saint-Denis. Les liens forts qui unissent les institutions culturelles de Paris et de la Seine-Saint-Denis comme la convergence des intérêts des deux territoires

autour de la candidature aux Jeux de 2024 incitent les deux collectivités à se mobiliser ensemble pour favoriser l'expression des attentes et enjeux communs des acteurs culturels et des artistes, afin d'enrichir encore le projet olympique et d'ouvrir de nouvelles voies à sa promotion. Cet atelier permettra de définir avec les acteurs culturels d'autres démarches à venir pour mobiliser ainsi les acteurs culturels autour de la candidature.



# Associer le monde universitaire à la candidature

© Noury Amelle



Paris et la Seine-Saint-Denis sont des territoires d'excellence universitaire et scientifique que les collectivités partenaires souhaitent mobiliser autour du projet olympique. Des nombreuses universités et centres de recherche parisiens aux universités Paris 8 et Paris 13 et leurs IUT, en passant par le Campus Condorcet, l'École Louis Lumière, l'IRDS, le Cnam ou encore Supméca, les partenaires bénéficient localement d'une richesse en talents, en savoirs et savoir-faire qui sont autant d'atouts pour favoriser la mobilisation et susciter une réflexion de fond sur les enjeux de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

## ➔ MOBILISER LES UNIVERSITÉS DE PARIS ET DE LA SEINE-SAINT-DENIS POUR UN PROGRAMME D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX EN LIEN AVEC LES JEUX

Les partenaires solliciteront les universités, et autres établissements et structures d'enseignement supérieures de Paris et de la Seine-Saint-Denis pour les inciter à entreprendre des initiatives universitaires en lien avec la candidature aux jeux (colloques, projets de recherche...).

Cette démarche qui permettra de fédérer ces acteurs importants de la vie de nos territoires, permettra de nourrir la candidature par des travaux prospectifs sur l'ensemble des dimensions d'un projet olympique.

## ➔ MISSION D'ÉTUDE ET DE PROSPECTIVE AVEC LE CENTRE MICHEL SERRE

Afin de valoriser les actions partagées de la présente convention et de les projeter dans un temps plus long que celui de la candidature de Paris 2024, une mission d'étude et de prospective sera créée sous la responsabilité du centre Michel Serres (HESAM) en partenariat avec les universités Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et Paris 13. Elle permettra de qualifier l'héritage et les impacts des actions d'accompagnement de la candidature, dans toutes ses dimensions urbaines, sociales, économiques, culturelles et sportives.

Cette équipe scientifique sera composée d'étudiants de Master 2 issus de différents champs disciplinaires (aménagement du territoire, architecture, urbanisme, design, ingénierie, management, numérique, droit, histoire, sociologie, anthropologie, médiation culturelle, philosophie, économie...) et sera encadrée par des chercheurs du Centre Michel Serres et des universités de Seine-Saint-Denis. Afin de concrétiser le lien entre candidature, monde universitaire et territoires, les membres de l'équipe seront issus des universités parisiennes et séquanodionysiennes.

L'étude apportera, en suivant les thématiques dans lesquelles s'inscrivent les actions du protocole, des éléments d'analyse sur l'histoire commune entre Paris et la Seine-Saint-Denis qui s'écrit à la faveur de la candidature olympique et sur l'impact du projet en termes de continuités territoriales, d'environnement, d'activité économique, de développement culturel et sportif.

Par des réponses créatives, originales et parfois audacieuses, cette équipe de jeunes chercheurs pourra à la fois interpellier et questionner le projet olympique, mais aussi l'alimenter et l'enrichir pour qu'il soit toujours plus proche, et toujours plus constructif pour les territoires et ses habitants avant, pendant et après les événements sportifs.

L'étude fera l'objet d'une publication qui valorisera d'une manière générale, à travers le prisme de la recherche universitaire, la coopération territoriale nouée autour de la candidature et constituera pour les collectivités un héritage intellectuel et une ressource pour nourrir leurs politiques publiques.



LES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES

---

*Accélérateurs du rapprochement  
entre Paris et la Seine-Saint-Denis*

